

Les nobles lituaniens à l'École des cadets-gentilshommes de Lunéville

Arnaud Parent

Au XVIII^e siècle, un nombre important d'écoles militaires furent créées en Europe afin d'améliorer la formation des officiers. En République des Deux Nations, on songeait depuis longtemps à fonder de telles écoles. Déjà au XVI^e siècle, dans son *Commentaire sur le perfectionnement de l'Etat*¹, Andrzej Modrzewski (1503–1572)² exprimait la nécessité de préparer les jeunes gens à la carrière militaire, et en 1594 l'évêque de Kiev Józef Wereszczyński (1530–1598) recommandait de créer une école (*Collegium rycerskie*)³ pour les jeunes nobles. Il est à noter également que le *Pacta conventa*⁴ de 1573 stipulait l'obligation pour Henri de Valois, devenu roi de Pologne et grand-duc de Lituanie, de faire venir en France cent nobles de la République afin qu'ils y reçoivent une formation gratuite⁵.

Quelques écoles militaires furent ainsi créées pour les jeunes nobles de Pologne-Lituanie dont les plus importantes furent l'école de Varsovie⁶ et celle de Lunéville, ville alors située dans le duché de Lorraine. Cet article présente l'école, ainsi que plusieurs de ses diplômés issus du grand-duché de Lituanie durant la période de 1737 à 1766.

Genèse de l'école

Stanislas Leszczyński (1677–1766), à peine élu en 1709 roi de Pologne et grand-duc de Lituanie, fut contraint par ses ennemis d'abdiquer et d'émigrer en France. À la mort de son opposant Auguste II, le 11 février 1733, il regagna secrètement Varsovie dans l'espoir d'y être réélu. Le 12 septembre de la même

¹ Modrzewski A., *Rozważań o poprawie Rzeczypospolitej ksiąg pięć*, Krokua, 1551.

² Andrzej Modrzewski (1503–1572), théologien, économiste, homme politique. Cf. *Polski słownik biograficzny*, t. XXI/3, z. 90, p. 538–543.

³ *Publika... tak z strony fundowania szkoły rycerskiej synom koronnym na Ukrainie, jako też Krzyżakom według reguły maltańskiej*, Krakow, 1594.

⁴ *Pacta conventa* : contrat que chaque nouveau roi passait avec la nation (c'est-à-dire la noblesse).

⁵ De Noailles E., *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, Paris, t. II, 1867, p. 332.

⁶ Rappels qu'en Lituanie même il y eut des écoles militaires. Ainsi un Corps des cadets de Vilnius fut fondé pour former ceux qui se destinaient à servir le grand-duc. Cependant, du fait du faible nombre de cadets et de difficultés financières, il dut fermer en 1776. À l'initiative du grand trésorier de Lituanie, Antoni Tyzenhauz, une école fonctionna à Grodno de 1773 à 1782, où étudiaient des jeunes hommes peu fortunés, destinés à servir dans les économies (biens fonciers affectés à l'entretien de la maison du roi). Cf : Rakutis V., *LDK kariuomenė Ketverių metų seimo laikotarpiu (1788-1792)*, Vilnius, 2001, p.133-134. Sur les écoles militaires en Lituanie, les lituano-phones peuvent utilement se reporter aux articles suivants : Rakutis R., *Lietuvos karo mokyklos XVIII a. valstybės ir kariuomenės reformų kontekste*, in : *XVIII amžiaus studijos*, t. 2, 2015, p. 31-54 ; Rakutis V., *Lietuvos karo mokyklos XVIII a.*, in : *Lietuvos bajoras*, 1995, nr. 2 ; Butvilaitė R., *Architektūros mokymas bajorų akademijose kadetų ir inžinierių korpuso mokyklose XVIII amžiuje*, in : *XVIII amžiaus studijos*, t. 2, 2015, p. 183-197.

année, Stanislas fut effectivement rétabli sur le trône mais, comme en 1709, il dut s'enfuir à nouveau pour laisser la place à Auguste III. Il regagna alors la France et reçut à titre viager les duchés de Lorraine et de Bar, dont le titulaire – le futur empereur François 1^{er} – dut renoncer en échange du grand-duché de Toscane.

Avant son arrivée, deux écoles militaires étaient en activité dans le duché de Lorraine : l'Académie de guerre, fondée en 1699 à Nancy par le duc Léopold, et qui avait été transférée en 1709 à Lunéville, et la Compagnie des cadets. À l'Académie étudiait une riche aristocratie lorraine et étrangère, alors que la Compagnie des cadets était destinée exclusivement aux sujets du duc, assurant une formation d'infanterie gratuite aux gentilshommes pauvres, lesquels percevaient même une solde. Stanislas réunit ces deux écoles existantes pour en créer une nouvelle : l'École des cadets-gentilshommes ou Académie, dont les activités débutèrent officiellement le 1^{er} mai 1737. Elle était sise dans l'hôtel des cadets, à Lunéville, sur une île de la rivière Vezouze, entre le château et le faubourg des Carmes, dans ce qui est aujourd'hui la rue Chanzy⁷ Dans le préambule de l'ordonnance du 30 décembre 1738, Stanislas écrivit que le but de l'école était « de montrer de la bienveillance à sa patrie la Pologne⁸ et au duché de Lorraine, en préparant les élèves de telle façon qu'ils soient capables de servir efficacement leur patrie, tant par les conseils que par les armes »⁹.



Stanislas Leszczyński, par le peintre suédois David von Krafft.

Organisation de l'école

Pour se rendre à l'école de Lunéville, les gentilshommes de Pologne et de Lituanie effectuaient le voyage par mer depuis le port de Gdansk ou bien, le plus souvent, traversaient les États allemands. Parvenus à l'école, on procédait à la vérification de leur qualité de noble, et Stanislas recevait personnellement ceux issus de la haute aristocratie. Les cadets étaient ensuite confiés au capitaine Hyacinthe Wiklinski¹⁰.

⁷ Durival N., *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois*, Nancy, 1753, p. 34 ; Dumontier M., *Le pays lorrain*, in : *Académistes et cadets en Lorraine*, n. 4, 1963, p. 130.

⁸ À cette époque, le terme Pologne recouvrait souvent la Pologne et la Lituanie.

⁹ Benoît A., *L'École des cadets-gentilshommes du roi de Pologne à Lunéville, 1738-1766*, 1867, p. 4.

¹⁰ Hyacinthe Wiklinski, capitaine d'infanterie, avait à l'école la charge des cadets en tant qu'aide-major, et à compter du 4 mai 1737, en tant que capitaine-lieutenant. Il sera ultérieurement colonel et décoré de l'ordre de Saint-Louis. Cf. Boyé P. *La cour polonaise de Lunéville (1737-1766)*, Nancy, 1926, p.157-158.

Les études duraient trois ans mais il arrivait fréquemment que des cadets, du fait de la sévérité de la discipline ou du désir de revenir au pays natal, repartent avant la fin de leurs études. Pourtant certains restaient à l'école plus longtemps, comme par exemple Józef Prozor (quatre ans) et Teodor Moszszenski (sept ans). Ayant achevé leurs études et souhaitant mieux connaître la France, les diplômés se rendaient à Paris où ils nouaient des relations avec la haute société¹¹.

Étaient admis à l'école les nobles – cinq quartiers de noblesse du côté paternel étaient requis – de confession catholique, présentant une excellente santé, et âgés de 15 à 20 ans. Cependant, d'après l'aumônier de l'école, certains cadets étaient si jeunes qu'ils pouvaient à peine porter leurs armes¹². L'école étant réservée aux nobles originaires des duchés de Lorraine et de Bar, de Pologne et de Lituanie, 24 places étaient attribuées aux nobles lorrains et barrois, à raison de 12 pour chaque duché, et 24 aux nobles polonais et lituaniens, 12 pour chaque nationalité, à partir desquelles devaient être créées quatre brigades¹³.

La formation des cadets était assurée par un capitaine en chef, deux capitaines-lieutenants, un aide-major, un enseigne, quatre brigadiers et quatre sous-brigadiers¹⁴. Il est à remarquer que les fonctions de brigadier et surtout de sous-brigadier étaient souvent occupées par des cadets, choisis parmi ceux qui restaient au-delà de leurs trois ans d'études ou bien parmi ceux qui, toujours en formation, étaient les mieux notés¹⁵.

Le corps enseignant comprenait un professeur d'histoire, un professeur de mathématiques¹⁶, un professeur de langues, un maître à danser, un maître d'armes, et deux écuyers pour l'équitation. En outre, il y avait pour le service des cadets : un aumônier, un médecin, un chirurgien, un infirmier, environ vingt valets, un perruquier et quatre blanchisseuses¹⁷.

Tous les cadets, habillés aux frais de Stanislas, recevaient en dotation deux uniformes complets. Le premier était un habit de drap jaune, veste et culotte,

¹¹ Il est intéressant de noter que la majorité des cadets était issue de familles qui avaient soutenu Stanislas Leszczyński en 1733, même si quelques autres provenaient de familles favorables à Frédéric Auguste, de la maison de Wettin, qui régna sous le nom d'Auguste III.

¹² Dumontier M., *op. cit.*, p. 134.

¹³ Archives du Service historique de l'Armée de terre (SHAT), manuscrits YA 158 et YA 418 ; *Mercur de France*, Paris, octobre 1737, p. 2292 ; *Septième abrégé de la carte générale du militaire de France, sur terre et sur mer, jusqu'en décembre 1740*, Paris, 1741, p. 110–111 ; Guerrier A., *Essai historique sur la ville de Lunéville*, Lunéville, 1817, p. 33 ; Benoit A., *op. cit.*, p. 5.

¹⁴ *Mercur de France*, *op. cit.*, p. 2293.

¹⁵ Dumontier M., *op. cit.*, p. 132.

¹⁶ Les mathématiques étaient enseignées par l'un des plus distingués professeurs de l'école, le chanoine régulier de Lunéville, l'abbé Joseph Gautier, membre de la Société des sciences et belles-lettres de Nancy. Quelques-uns de ses travaux furent imprimés dans les mémoires de la Société : *Manière de suppléer à l'action du vent sur les vaisseaux et Réfutation du Celse moderne, ou objections contre le christianisme avec des réponses* (Lunéville, 1752). Cf. : Dumontier M., *op. cit.*, p. 132 ; Boyé P., *op. cit.*, p. 163.

¹⁷ *Septième abrégé...*, p. 112 ; *Mercur de France*, *op. cit.*, p. 2293 ; Dumontier M., *op. cit.*, p. 132.

comportant un brandebourg brodé et des boutons, tous deux d'argent. Les habits des brigadiers se distinguaient par un bordé en broderie. Le second habit était de drap bleu, avec parements écarlates « à la polonoise » et des boutons surdorés. Les cadets recevaient également un chapeau bordé d'or et d'argent, des bas rouges, et huit paires de souliers par an¹⁸.

L'école fonctionnait sur le modèle français. La plus grande attention était portée non seulement à l'art militaire, mais aussi à l'acquisition des usages de la bonne société. On y enseignait les langues – le français et l'allemand¹⁹ –, les mathématiques, l'histoire, le maniement des armes, la danse. Si les parents le souhaitaient, les cadets pouvaient également étudier le droit, la philosophie et la physique. La religion n'était pas absente de l'enseignement : le catéchisme y était enseigné et la présence à la messe, ainsi qu'aux prières communes du matin et du soir, obligatoire.

Mentionnons également que dix cadets montaient quotidiennement la garde dans l'école et six à la cour du roi²⁰. Il leur était interdit de fréquenter les cafés, les salles de billard et les cabarets de la ville, de jouer de l'argent et, d'une manière générale, d'en avoir sur eux. Les duels étaient également interdits²¹, un cadet qui en battait un autre était emprisonné un an et un jour et exclu de l'école. De même, un cadet qui s'endormait dans l'exercice de ses fonctions était puni de deux mois de prison et mis au pain sec et à l'eau les deux premières semaines de son incarcération.

Cependant, malgré la sévérité du règlement, il semble qu'il y ait eu de nombreuses entorses à la discipline : des conflits éclataient entre militaires et civils, entre enseignants et élèves, lesquels étaient souvent très arrogants en raison de leur origine et de leur statut. Les altercations entre cadets n'étaient pas rares non plus²².

L'école ne se heurtait pas seulement à des problèmes de discipline, mais aussi à des problèmes financiers, autrement plus graves. Bien qu'en théorie l'école dût être gratuite, une grande part des dépenses étant couverte par

¹⁸ *Septième abrégé...* (op. cit.), p. 111.

¹⁹ *Mercur de France*, op. cit., p. 2292.

²⁰ *Mercur de France*, op. cit., p. 2292-2293.

²¹ Benoît A., op. cit., p. 6-7, 9-10.

²² Ces manquements au règlement et les tensions entre cadets sont évoqués dans une lettre datée du 16 avril 1738 écrite par le duc Franciszek Maksymilian Ossolinscy (1732-1738) au grand-maître Szymon Syruk : « On ne peut rejeter la garde de nuit que le roi a ordonnée pour la conservation du bon ordre et de la discipline, empêcher et prévenir les désordres dont expérience fait foi et qui sont si ordinaires dans une jeunesse si vive, en partie très mal éduquée, laquelle, sous de spécieux prétextes, cherche à écarter ce qui contrarie les passions de paresse, de mollesse et de libertinage, rend incommode et difficile à contenter les vices du jeu, de l'amour, de l'ivrognerie, contrarie les prompts effets de colère, de vengeance et de querelles, si prochains et d'autant plus facilement suggérés entre deux nations différentes d'éducation, d'humeur et de mœurs, comme celles dont le Corps est composé, de Polonais et de Lorrains, tous deux dignes sujets du roi ». Bibliothèque municipale de Nancy, manuscrit 406, f. 77, cf : Boyé P., op. cit., p. 168-169; Durival N., op. cit., p. 36 ; *Polski słownik biograficzny*, t. XXIV/2, z. 101, p. 391-395).

Stanislas²³, les ressources des parents des cadets étaient nécessaires pour assurer son fonctionnement. Néanmoins, comptant sur la générosité du fondateur de l'école, il n'était pas rare qu'ils cessent de s'acquitter des frais d'études²⁴.

Il arrivait également que des cadets réalisent des dépenses hors de l'école et s'endettent, bien que, selon les articles 11 et 12 de l'ordonnance de 1738, il leur soit strictement interdit d'acheter à crédit quoi que ce soit sans une autorisation écrite du commandant de l'école. De même, il était fait interdiction aux prêteurs et marchands de Lunéville d'accepter les commandes passées par les cadets.

Si le cas venait à se produire, les créanciers ne pouvaient prétendre récupérer ni argent ni marchandises et devaient en outre verser une amende. Il était également spécifié dans l'ordonnance que « si le cadet a les moyens de payer la marchandise ou de rembourser l'argent mais ne le fait pas, la somme due sera confisquée et remise à la caisse des pauvres »²⁵. Parfois, manquant de ressources et criblés de dettes, les cadets renonçaient à achever leurs études. Pour les mêmes raisons, d'autres, souvent issus de Pologne-Lituanie, n'étaient même pas en mesure de quitter l'école au terme de leurs études. C'est pourquoi Stanislas, en accord avec la direction de l'établissement, commença à restreindre progressivement le nombre de gentilshommes issus de la République²⁶.

Cela permet d'expliquer pourquoi l'objectif initialement prévu d'avoir en nombre égal des gentilshommes originaires de Lorraine et du Barrois, d'une part, et de Pologne et de Lituanie, d'autre part, ne fut jamais atteint. Sur les 564 cadets qui ont étudié à l'école, 397 étaient issus des duchés lorrains contre seulement 167 pour la République des Deux Nations²⁷.

En dépit de ces problèmes de trésorerie, il est intéressant de noter que Stanislas accordait le paiement de deux mille livres pour deux ans au cadet qui quittait l'école à l'issue des trois années d'étude et qui n'occupait encore ni poste rémunéré, ni ne bénéficiait d'aucune aide.

Carrières des diplômés de l'école

En 1766, lorsque Stanislas mourut et que la Lorraine fut annexée au royaume de France, l'école fut fermée et les cadets poursuivirent leurs études à l'École militaire à Paris²⁸, ce qui donne à penser que l'école de Lunéville

²³ *Septième abrégé...* (op. cit.), p. 2292-2293 ; Scher-Zembitska L., *L'aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises 1732-1832*, Paris, 2001, p. 55.

²⁴ Boyé P., op. cit., p. 170.

²⁵ « Et si le cadet était en état de payer la marchandise ainsi prise chez le marchand, ou de rendre l'argent, il sera confisqué et remis à la caisse des pauvres ». Cf : Boyé P., op. cit., p. 171.

²⁶ Face à la gravité du problème, le commandant de l'école demanda à plusieurs reprises la suppression du contingent des cadets originaires de la République. Cf : Boyé P., op. cit., p.172-173.

²⁷ De septembre 1759 à février 1766 seuls 14 cadets venant de la République furent acceptés. Cf : Boyé P., op. cit., p.174.

²⁸ Benoît A., op. cit., p. 13, 22.

était bien considérée en France. Être diplômé de cette école était aussi tenu en honneur dans la République des Deux Nations. Il arriva même que des gentilshommes en usurpent le titre. Il est révélateur qu'Auguste III, qui fut l'heureux adversaire de Stanislas dans la lutte pour le trône en 1733, ait accepté volontiers des diplômés de Lunéville dans l'armée de la République²⁹.

Grâce à Stanislas, bon nombre de cadets servirent dans des régiments français aux grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine réformés³⁰, comme par exemple le Lituanien Franciszek Dauska, qui servit dans le régiment des hussards de Bercheny³¹. Ainsi, 31 gentilshommes polonais et lituaniens engagés dans les armées de France participèrent aux guerres menées par la monarchie, la République et l'Empire³². En outre, parmi les cadets issus de l'école, sept devinrent généraux en Pologne-Lituanie³³ ; l'un, Feliks Oraczewski³⁴, fut membre de la Commission de l'Education nationale³⁵, et douze occupèrent des postes élevés au sein de l'État.

Nous savons qu'à l'ouverture de l'école, le chambellan de Stanislas à Lunéville, le Lituanien Szymon Syruc³⁶, incita des membres de sa famille à venir étudier à l'école des cadets. Sont présentés ci-après quelques-uns des diplômés de l'école qui ont exercé des fonctions publiques dans le grand-duché³⁷.

Mentionnons tout d'abord Teodor Wojciech Moszczenski (1714-1783). Le 17 juin 1737, il fut l'un des premiers à intégrer l'école où il resta sept ans et cinq mois. Moszczenski appartient à la garde de Stanislas et servit à la cour de la reine Catherine Opalinska. Plus tard, il intégra l'armée du roi de France, notamment la garde des mousquetaires de Louis XV. Il obtint le grade de colonel et participa à la campagne de Flandre. Nous savons en outre qu'il servit dans le régiment de Loevendal. En 1751, Moszczenski fut nommé général-adjutant du grand-duché de Lituanie. Quant à ses fonctions publiques, il

²⁹ Boyé P., *op. cit.*, p. 165, 180.

³⁰ Un officier réformé désignait alors un officier qui, bien que dépourvu de commandement, n'en percevait pas moins une rémunération. Cf. *Le grand vocabulaire français*, tome XXIV, Paris, 1772, p. 350.

³¹ Boyé P., *op. cit.*, p. 175, 182.

³² SHAT, manuscrits YA 158, YA 159, YA 418; Boyé P., *op. cit.*, p. 175.

³³ SHAT, YA 158.

³⁴ Feliks Oraczewski (1739-1799). Cf. Fabre J., *Stanislas Auguste Poniatowski et l'Europe des lumières*, Paris, 1984, p. 469-471.

³⁵ Commission créée en 1773 à la demande du roi Stanislas Auguste afin de réorganiser le système scolaire et les études supérieures.

³⁶ Se rendant en France en 1736, Stanislas Leszczyński emmena avec lui le Lituanien Szymon Syruc (1698-1774), dont il appréciait fort les mérites et les capacités. Celui-ci, grand-maître ou chambellan (conseiller du palais) de la cour de Stanislas, était en charge de la gestion financière de la cour, où il déploya ses qualités d'ingénieur administrateur. Rentré en Lituanie, probablement fin 1738 (tout en conservant son titre de chambellan), il fut castellan de Kaunas (1750), de Vitebsk (1752), puis staroste de Kėdainiai (1764). Cf. Boyé P., *op. cit.*, p. 151; *Polski słownik biograficzny*, t. XXXVII, z. 4/155, p. 576-581; Gaber S., *L'entourage polonais de Stanislas Leszczyński à Lunéville, 1737-1766*, thèse, Université de Nancy II, 1972, p. 23.

³⁷ Il est à mentionner qu'un cadet originaire de Lituanie mourut durant ses études : Romuald Chreptowicz (le 7 juillet 1738, âgé de 17 ans environ). Cf. Boyé P., *op. cit.*, p.175.

fut élu en 1752 à la diétine (assemblée rassemblant la noblesse d'un palatinat)³⁸ de Grodno. En 1762, il accéda à la charge de greffier dans le tribunal de la ville de Brześć Kujawski et, en 1774, fut décoré de l'ordre de Saint-Stanislas par le roi Stanislas Auguste. En 1780, il fut nommé juge à la diète (assemblée générale des états de la Pologne)³⁹, fonction qu'il occupa durant deux législatures⁴⁰.

Józef Prozor (1723–1788)⁴¹, né en Samogitie, étudia à Lunéville de 1737 à 1741. Rentré en Pologne-Lituanie, il obtint en 1751 le grade de major, et en 1762 celui de général-major de l'armée grand-ducale. En 1751, il fut nommé staroste⁴² de Bostow, et en 1768 staroste de Kaunas. En 1764, étant nonce (représentant) de la diétine de Kaunas, il fut mandaté pour participer aux travaux de la Diète de convocation, diète en charge de fixer la date et le lieu de l'élection du roi. En 1775-1776, il fut membre de la Commission du Trésor de Lituanie. À partir de 1775, Prozor fut castellan⁴³ de Vitebsk et décoré de l'ordre de Saint-Stanislas. À partir de 1780, il fut nommé palatin (responsable d'un district) de Vitebsk, et, en 1785, fait chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc. Nous savons en outre qu'il fit édifier à ses frais une église orthodoxe, un hôpital et quelques écoles⁴⁴.

Józef Zabiello, dont le père fut à partir de 1769 notaire terrestre⁴⁵ de Kaunas et général dans l'armée grand-ducale, fut grand échanson de Kaunas, staroste de Telšiai, à partir de 1754 chambellan de la couronne⁴⁶, en 1755 général dans l'armée du grand-duché, en 1775 grand veneur (responsable des chasses) de Lituanie, en 1782 membre permanent du Conseil permanent (la plus haute instance du pouvoir exécutif de la République de 1775 à 1789). Comme représentant de la Samogitie, il participa aux travaux de la Diète de quatre ans (1788-1792). Opposé à l'adoption de la Constitution du 3 mai 1791, il rejoignit la Confédération (rassemblement de la noblesse à des fins politiques) de Targovica. Du fait de sa sympathie pour le pouvoir russe, il fut nommé en 1793 hetman (chef des armées) de Lituanie, et participa à la diète de Grodno. En 1794, capturé par les insurgés, il fut pendu à Varsovie. Zabiello était décoré des ordres de Saint-Stanislas et de l'Aigle blanc.

³⁸ Pfeffel Chr.-Fr., *État de la Pologne, avec un abrégé de son droit public, et les nouvelles constitutions*. Paris, 1770, p. 165.

³⁹ Pfeffel Chr.-Fr., *op. cit.*, p. 129

⁴⁰ Boyé P., *op. cit.*, p. 178 ; Gaber S., *op. cit.*, p. 99-100.

⁴¹ *Polski słownik biograficzny*, t. XXVIII/3, z. 118, p. 532-534.

⁴² Starostie : bien de la République distribué par le roi comme fief à vie (selon la loi de 1775).

⁴³ Le castellan était le chef de la noblesse d'une voïvodie et participait aux assemblées du Sénat. En temps de guerre, il occupait la fonction de lieutenant-général sous les ordres du palatin, et en son absence commandait l'arrière-ban. Cf : Pfeffel Chr.-Fr., *op. cit.*, p. 95-96.

⁴⁴ Boyé P., *op. cit.*, p. 152.

⁴⁵ Le notaire terrestre est le greffier du tribunal de la ville, compétent pour les causes civiles de la noblesse possessionnée. Cf : Pfeffel Chr.-Fr., *op. cit.*, p. 118.

⁴⁶ Le chambellan de la couronne veille à la sécurité du roi, reçoit les ambassadeurs étrangers et règle le protocole de la Cour. Cf : Pfeffel Chr.-Fr., *op. cit.*, p. 114.

Le frère de Józef Zabiello, Szymonas, fut maréchal (président) de la diétine de Kaunas et général-lieutenant, et en 1784, il devint castellan de Minsk. Il reçut l'ordre de Saint-Stanislas et mourut en 1793. Les deux frères étaient de remarquables orateurs : entre 1766 et 1793, leurs écrits furent abondamment publiés à Varsovie, Grodno et Vilnius.



Lunéville. Le château. XVII^e siècle

Les frères Józef et Michał Butler (ou Buttler) ont également étudié à l'école des cadets. Leur père Aleksandr Butler fut staroste de Prienai, dans la voïvodie (district) de Trakai. En 1778, Michał occupa également cette fonction dans cette même ville. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas.

Mentionnons également Franciszek Bittof, mestre de camp (général) d'un régiment de dragons en France et qui servit plus tard comme lieutenant dans l'armée du grand-duché ; Stanislaw Ciechanowski, mort en 1769, fut l'assistant du hetman de Lituanie ; enfin, Jan Josofowicz, colonel, fut à partir de 1741, staroste d'Orcha, et à partir de 1762, président du tribunal suprême de Lituanie.

Outre les diplômés lituaniens, notons qu'un Lorrain, Jean François Le Paige, né à Lunéville en 1739 et admis à l'école en 1751, après avoir été capitaine de canonnières invalides au Havre, a servi dans le régiment des gardes de Lituanie avec le grade de lieutenant-colonel, de 1775 à 1778. Il mourut en France en 1804, ayant atteint le grade de général de brigade⁴⁷.

Si l'École des cadets-gentilshommes de Lunéville a été utile à la France, non seulement en formant des officiers qui se sont illustrés dans ses armées, mais aussi en contribuant à préparer le rattachement de la Lorraine à la France, le bénéfice a en revanche été sans doute moindre pour la Pologne-Lituanie. En effet, si les diplômés lituaniens ont parfois occupé des postes importants au sein de la République, ils n'ont pas joué, à la différence de leurs homologues de l'école de Varsovie, de rôle déterminant dans le redressement de l'État entrepris sous le règne du roi Stanislas Auguste⁴⁸.

⁴⁷ Dumontier M., *op. cit.*, p. 138

⁴⁸ Pour une présentation comparée des carrières des diplômés des écoles de Lunéville et de Varsovie, lire : Parent A., « Prancūzų karybos įtaka Liunevilio ir Varšuvos kadetų mokyklose Lietuvos didžiosios kunigaikštystės bajorams » [L'influence de l'enseignement des cadres militaires français des écoles militaires de Lunéville et de Varsovie sur les jeunes nobles du grand-duché de Lituanie], *Karo Archyvas*, XXIX, Vilnius, 2014, p. 8-32.